

1618/1618



PRÉFET DE LA HAUTE GARONNE

PREFECTURE

Toulouse, le 11 AOUT 2017

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Service de la délivrance des titres et  
de la réglementation

Le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

Bureau des usagers de la route

à

Affaire suivie par : M. Jean FRAY

Tel : 05 34 45 34 33

Fax : 05 34 45 35 85

mailto: [jean.fray@haute-garonne.gouv.fr](mailto:jean.fray@haute-garonne.gouv.fr)

Mesdames et Messieurs les maires  
des communes de l'arrondissement  
de Toulouse

Mesdames les sous-préfètes  
d'arrondissement, en communication

**Objet** : Système d'Immatriculation des Véhicules - Dématérialisation des demandes de changement de titulaire.

P. j. : un flyer.

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives portée par le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), des télé-procédures nouvelles continuent à être progressivement mises en service en 2017 sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés.

Ainsi, depuis le 07 août dernier, il est possible d'effectuer en ligne sa demande de changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule. Je vous adresse, ci-joint, un flyer précisant les modalités pratiques relatives à cette opération.

Je vous remercie d'inviter vos administrés à utiliser cette nouvelle procédure afin que les dossiers pouvant faire l'objet d'un traitement dématérialisé ne me soient progressivement plus transmis, évitant ainsi aux demandeurs les délais inhérents à l'instruction de ces demandes.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer, les communes qui souhaitent garder un lien de proximité avec leurs administrés peuvent accompagner tout usager dans ses démarches à l'aide d'un point numérique disposant d'un équipement standard (ordinateur, imprimante, scanner).

Je vous rappelle par ailleurs que les services du bureau des usagers de la route de la préfecture de la Haute-Garonne sont fermés au public tous les mercredis depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, en sus des fermetures hebdomadaires déjà instaurées (lundi pour les permis et vendredi pour les certificats d'immatriculation).

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

DÈS LE 7 AOÛT 2011

# Le certificat d'immatriculation à portée de clic !



- Je fais mes démarches en ligne pour demander l'immatriculation d'un véhicule à mon nom
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur [demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr)

IMMATRICULATION  
 MES DEMARCHES  
 à portée de clic !

# L'État simplifie mes démarches

## Changement de titulaire

Je peux désormais effectuer la demande de changement de titulaire sur mon certificat d'immatriculation sans même rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « je souhaite immatriculer un véhicule d'occasion à mon nom ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code de cession du véhicule communiqué par le vendeur. A défaut, je renseigne le numéro de formule et la date du certificat d'immatriculation remis par le vendeur lors de la vente du véhicule.
- Je renseigne les champs d'informations portant sur la vente du véhicule, le type d'usage prévu, ainsi que les champs concernant mon identité et mes coordonnées.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

**Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !**

Pour toute information  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



